

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Dannie Dagneau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2f1f76975b1b3aa247ca4030>

Date d'obtention : 2023-11-30 15:13:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une réduction du délai de traitement des dossiers de sextage.

Une meilleure communication multidisciplinaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une meilleure façon d'intervenir à titre de technicienne en éducation spécialisée dans le respect et l'engagement de mon

milieu scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je porterai une attention particulière sur les impacts multifactoriels que les jeunes peuvent y vivre au niveau psychosocial,

physique, financière et judiciaire.